



COMMUNE  
DE  
BURNHAUPT LE HAUT  
68520

Téléphone 03 89 48 70 58

Fax 03 89 62 70 75

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 14 OCTOBRE 2019

CONVOCAION DU 7 OCTOBRE 2019

### Sous la Présidence de Monsieur Claude KIRSCHER – 1<sup>er</sup> Adjoint

Monsieur Claude KIRSCHER souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30

#### Membres en exercice : 19

#### Sont présents : 14

Monsieur Claude KIRSCHER, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame Claude CAPON - 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame Isabelle ANASTASI - 4<sup>ème</sup> Adjointe

#### Les Conseillers :

Monsieur Thierry ZIEGLER, Monsieur Marc BOHRER, Madame Régine GIRARDI,  
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Madame Annick SCHINDLER, Monsieur  
Didier GAUTHERAT, Madame Clarisse BITSCH, Monsieur Philippe SCHOEN,  
Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Madame Geneviève CALVET

#### Absents excusés non représentés :

2

Monsieur Abdelhakim BOUAFIA, Madame Marie-Noëlle NAM

#### Absents excusés représentés : 3

Madame Véronique SENGLER a donné procuration à Monsieur Claude  
KIRSCHER, Monsieur Jean-Marc NACHBAUR a donné procuration à Monsieur  
Marc BOHRER, Madame Brigitte HUG a donné procuration à Monsieur  
Jean-Michel CLOG

---

Secrétaire de séance : Mme Régine GIRARDI, assistée de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juillet 2019

#### Ordre du jour :

1. Motion contre le projet de nouveau réseau de la Direction générale des finances publiques et la suppression de la Trésorerie de Masevaux
2. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion du Haut-Rhin
3. Renouvellement contrat aidé et rémunération de l'agent
4. Forêt :
  - Etat prévisionnel des coupes 2020 ;
  - Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2020 ;
  - Prix du stère du bois d'affouage 2020 ;
  - Etat d'assiette 2021.
5. Chasse communale lot 1 « Doller » : agrément d'un permissionnaire
6. Acquisition parcelle forestière cadastrée section 16 numéro 135
7. Bassin de rétention rue de la Forêt : indemnités pour pertes d'exploitation
8. Avis du conseil municipal sur un dossier d'enregistrement au titre des installations classées : société METHA GAZ à Traubach-le-Bas et à Wolfersdorf
9. Convention avec CREALIANCE dans le cadre des chantiers jeunes 2019-2020
10. Subventions
11. Divers

En préambule, Monsieur Claude KIRSCHER excuse Madame le Maire de son empêchement exceptionnel d'assister à cette réunion du conseil municipal.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUILLET 2019**

Le compte-rendu de la séance du 22 juillet 2019, expédié à tous les membres, est adopté avec 16 votes favorables et une abstention (Monsieur Philippe SCHOEN n'ayant pas pu assister à cette réunion).

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne Madame Régine GIRARDI secrétaire de séance.

## **ARTICLE 1**

### **OBJET : MOTION CONTRE LE PROJET DE NOUVEAU RESEAU DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA SUPPRESSION DE LA TRESORERIE DE MASEVAUX**

La réforme « Nouveau réseau de proximité de la DGFIP » se traduit par une fermeture programmée de la trésorerie de Masevaux. A l'image de tous les services publics, des transports, de l'éducation, des services décentralisés de l'Etat, celui des finances publiques va également disparaître de notre territoire, en dépit des besoins de notre population qui peut connaître des difficultés dans la maîtrise de la dématérialisation galopante de toutes nos démarches administratives. Si la possibilité de développer une offre de services dans les Maisons de services au public est évoquée dans le cadre de ce projet, il est important de rappeler que ces structures dont le financement est principalement à charge des collectivités locales, étaient censées amener du service au public là où il en manquait. Aujourd'hui, elles apparaissent comme des outils facilitant la fermeture des services existants. Il est rappelé que d'ores et déjà, les services offerts par la trésorerie se réduisent.

Pour la population locale, notamment les personnes âgées, isolées et pour les collectivités, cette disparition programmée de la trésorerie est un signal particulièrement négatif pour l'avenir du territoire, la cohésion sociale, l'égalité de traitement et d'accès aux services publics de proximité, notamment en milieu rural dans une vallée de montagne. Par ailleurs, la réorganisation des services de la DDFIP se traduira par un rallongement des procédures non dématérialisées. La connaissance du territoire, de l'historique des dossiers, des pratiques par le personnel de la trésorerie est une véritable richesse.

Ce projet de réorganisation, s'il s'accompagne d'une fermeture de la trésorerie à une échéance proche, aura des conséquences négatives évidentes dans la gestion de nos communes, de l'intercommunalité et des usagers locaux. En effet, le projet prévoit de s'appuyer massivement sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour sa relation avec les administrés et les collectivités. Il implique également un impact carbone en raison des déplacements des usagers du service.

Considérant que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens ;

Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la collectivité ;

Considérant que les communes ne peuvent être vidées de tous leurs services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics ;

Vu l'exposé de Monsieur Claude KIRSCHER ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, exprime son opposition à cette réorganisation qui fragilisera encore un peu plus le travail des collectivités.

Monsieur Philippe SCHOEN précise qu'il est nécessaire de soutenir cette démarche et rappelle l'importance des interlocuteurs de proximité, le contact et les discussions entre personnes restant les meilleurs moyens de régler les problèmes.

## **ARTICLE 2**

### **OBJET : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 5 novembre 2018 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 11 mars 2019 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 1er juillet 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFAXIS ;

Vu l'exposé de Monsieur Claude KIRSCHER ;

Vu les documents transmis ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2020 au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Assureur : CNP Assurances / SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

**Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Les risques assurés sont : décès, accident de service / maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,20 %.

**Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :**

Les risques assurés sont : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 %.

- prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- autorise Madame le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion ;
- prend acte que la commune pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Monsieur Philippe SCHOEN ajoute que le regroupement avec plusieurs collectivités permet par un effet de masse de bénéficier de taux intéressants dans le cadre du renouvellement de ce contrat.

### **ARTICLE 3**

**OBJET : RENOUELEMENT CONTRAT AIDE ET REMUNERATION DE L'AGENT**

Vu la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019 relative au recrutement d'un agent en contrat aidé ;

Compte-tenu de la proposition de Madame Claude CAPON de revaloriser le taux horaire de rémunération de l'agent pour la période relative au renouvellement de son contrat, à savoir du 15 octobre 2019 au 14 avril 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, indique que la rémunération de l'agent sera établie sur la base de la grille indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux (11<sup>ème</sup> échelon) du 15 octobre 2019 au 14 avril 2020.

Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT regrette que le système de primes applicable aux fonctionnaires ne le soit pas pour les contrats aidés.

Monsieur Claude KIRSCHER ajoute que la charge supplémentaire de travail pour le service technique, avec notamment le passage au « zéro phyto », est importante. A terme, il sera sans doute nécessaire de mettre en œuvre une solution pérenne pour le renfort de l'équipe.

## ARTICLE 4

### OBJET : FORET

- **Etat prévisionnel des coupes 2020 ;**
- **Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2020 ;**
- **Prix du stère du bois d'affouage 2020 ;**
- **Etat d'assiette 2021.**

L'Office National des Forêts (ONF) a établi l'état prévisionnel des coupes (EPC) 2020, le programme d'actions 2020, les conventions d'assistance technique correspondantes et a déterminé le prix d'équilibre du stère de bois d'affouage.

La commission de la Forêt s'est réunie le mardi 3 septembre 2019 et a examiné l'ensemble des propositions. Monsieur Jean-Michel CLOG les expose à l'assemblée.

#### EPC 2020 :

- coupes à façonner (parcelles 20a et 24r) ;
- ventes sur pied (parcelle 9i et 24r) ;
- bilan net prévisionnel : 35 296 € HT.

#### Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2020

- entretien du parcellaire ;
- dégagement de plantations ;
- travaux d'infrastructure (entretien de routes forestières) ;
- élimination ou limitation d'espèces indésirables ;
- travaux paysagers d'entretien divers ;
- matérialisation des lots de bois de chauffage.

Montant prévisionnel total des travaux 2020 : 8 318,00 € HT.

## Conventions d'assistance technique (coupes et travaux d'infrastructure et sylvicoles) :

- encadrement de l'exploitation forestière ;
- assistance au lancement de la procédure de commande et au choix du prestataire ;
- organisation et suivi des chantiers ;
- assistance à la réception des travaux.

## Etat d'assiette (EA) 2021

- parcelles 1a, 4j, 10r, 19a, 23i, 26i, et 32i.

Vu les propositions de l'ONF et l'avis de la commission de la Forêt, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 votes favorables et une abstention (Monsieur Thierry ZIEGLER) :

- approuve l'EPC 2020 et l'EA 2021 ;
- approuve le programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2020 ;
- autorise Madame le Maire à signer les conventions d'assistance technique correspondantes avec l'ONF (coupes et travaux d'infrastructure et sylvicoles) ;
- fixe le prix du stère de bois d'affouage à 47 € à compter de 2020, compte-tenu de l'augmentation des coûts d'exploitation.

Messieurs Jean-Michel CLOG et Thierry ZIEGLER annoncent que depuis le mois de juillet 2019, la sécheresse a provoqué un phénomène de dépérissement pour un nombre important de hêtres dans la forêt communale. L'ONF a marqué les arbres les plus atteints, afin de prévoir leur exploitation en tout début d'automne et ainsi réduire l'impact financier lié aux rapides altérations physiques et technologiques du bois. Plus de 1 200 m<sup>3</sup> de hêtres dépérissants ont déjà été comptabilisés et 400 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre coupés et débordés en bordure de route.

Monsieur Thierry ZIEGLER ajoute que l'état d'assiette 2021 n'est qu'une prévision compte-tenu de cette situation instable et qu'il conviendra d'attendre le printemps pour voir comment les hêtres réagissent.

Monsieur Philippe SCHOEN émet une remarque d'ordre chronologique, la décision de coupes ayant été prise avant passage en conseil municipal. Monsieur Thierry ZIEGLER répond que l'ONF a été pris de court compte-tenu de ce phénomène de dépérissement.

## **ARTICLE 5**

### **OBJET : CHASSE COMMUNALE LOT 1 DOLLER - AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE**

Vu le cahier des charges type des chasses communales pour la période de location 2015-2024 ;

Vu les pièces administratives fournies par Monsieur Jean-Roch ROBINE, locataire du lot de chasse n°1, pour l'agrément de Monsieur Jean-Claude MAGNIEN en tant que nouveau permissionnaire ;

Vu l'exposé de Monsieur Claude KIRSCHER ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'agrément du nouveau permissionnaire suivant : Monsieur Jean-Claude MAGNIEN, domicilié 4 rue des Hirondelles - 68110 ILLZACH.

## **ARTICLE 6**

### **OBJET : ACQUISITION PARCELLE FORESTIERE CADASTREE SECTION 16 NUMERO 135**

Monsieur Jean-Michel CLOG informe l'assemblée de la mise en vente de la parcelle forestière cadastrée section 16 numéro 135, d'une contenance de 78,43 ares, au prix de 7 000 €.

Vu l'estimation financière de l'Office national des forêts pour ce bien ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 votes favorables et une abstention (Monsieur Thierry ZIEGLER) :

- autorise Madame le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section 16 numéro 135, d'une contenance de 78,43 ares, au prix de 7 000 € ;
- précise que ce prix d'achat est susceptible d'être ajusté proportionnellement à la marge, à la hausse ou à la baisse, suivant la surface exacte de la parcelle si elle venait à différer ;
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer l'acte d'achat et tous les documents nécessaires pour cette acquisition.

Monsieur Thierry ZIEGLER précise que cette parcelle est boisée essentiellement avec du hêtre, ce qui représente un intérêt supplémentaire pour la commune de l'acquérir.

## **ARTICLE 7**

### **OBJET : BASSIN DE RETENTION RUE DE LA FORET – INDEMNISATIONS POUR PERTES D'EXPLOITATION**

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce que dans le cadre des travaux de réalisation d'un bassin de rétention rue de la Forêt qui sont désormais bien avancés, des pertes de culture ont été subies par les exploitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'indemniser les exploitants concernés pour les pertes de cultures subies et la réalisation des travaux de broyage, selon le barème établi par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin et en fonction des surfaces définitives impactées qui seront arrêtées après l'achèvement des travaux ;
- autorise Madame le Maire à procéder aux indemnités correspondantes par l'établissement de mandats administratifs dans la limite totale de 500 €.

## **ARTICLE 8**

### **OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN DOSSIER D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES - SOCIETE METHA GAZ A TRAUBACH-LE-BAS ET A WOLFERSDORF**

Monsieur Claude KIRSCHER expose que la société METHA GAZ a déposé auprès de la Préfecture une demande d'enregistrement en vue d'être autorisée à exploiter une installation de méthanisation située sur les communes de Traubach-le-Bas et de Wolfersdorf.

L'article R512-46-11 du Code de l'environnement prévoit la consultation du conseil municipal de la commune où l'installation est projetée, ainsi que celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être à la source (plan d'épandage de digestat).

Ces installations émanent d'un regroupement de plusieurs Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC). Ces GAEC s'engagent d'une part à fournir les intrants (déchets organiques tel que lisiers, fumiers, jus de choucroute, etc.) nécessaires au processus de méthanisation et d'autre part à épandre les digestats (forme solide et liquide) sur les parcelles exploitées.

La commune est concernée pour le plan d'épandage sur une parcelle de 1,74ha exploitée par le GAEC Milking Farm de Bréchaumont (Gérant GUITTARD Franck). Cette parcelle cadastrée section 45 n° 78 est située entre la RD483 et la RD32V (route de Diefmatten).

Vu la demande d'enregistrement de la société METHA GAZ ;

Vu l'exposé de Monsieur Claude KIRSCHER ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'enregistrement au titre des installations classées.



Monsieur Thierry ZIEGLER se pose la question quant aux quantités épandues sur la parcelle précitée. Monsieur Claude KIRSCHER répond qu'un engagement a en effet été pris par le GAEC à ce sujet, conformément aux recommandations du Code des bonnes pratiques agricoles.

## ARTICLE 9

**OBJET : CONVENTION AVEC CREALIANCE DANS LE CADRE DES « CHANTIERS JEUNES » 2019-2020**

Madame Isabelle ANASTASI annonce que l'association Créaliance organise dans le cadre de son projet pédagogique des chantiers de petits travaux pour les jeunes volontaires de 11 à 17 ans, afin de permettre à chacun de découvrir et participer à la vie locale. Il est proposé à l'assemblée que la commune accueille un de ces « chantiers jeunes » du 22 au 24 octobre pour des travaux de désherbage et de mise en place d'une nouvelle signalétique dans le cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention relative au « chantier jeunes » précité et jointe à la présente délibération.

## ARTICLE 10

**OBJET : SUBVENTIONS**

Vu l'exposé de Madame Isabelle ANASTASI ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- 300 € au bénéfice de l'association Créaliance afin de la soutenir dans ses actions pour l'année 2019 ;
- 160 € pour le Club de Ping Pong de Guewenheim au titre d'une participation de fonctionnement pour 2019 pour les 4 jeunes de Burnhaupt-le-Haut qui y sont licenciés.

## DIVERS

### Travaux d'aménagement rue de la Poste

Monsieur Jean-Michel CLOG présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la rue de la Poste, dont le démarrage des travaux est prévu au printemps 2020. Il comprend les caractéristiques principales suivantes : enfouissement des réseaux secs, mise en place d'un réseau séparatif pour diriger les eaux de pluie dans le Kleebach et remplacement de la conduite d'eau potable. La circulation à double-sens sera maintenue et aucun trottoir ne pourra être mis en place, compte-tenu de l'étroitesse de la chaussée. Monsieur Jean-Michel CLOG précise que les relevés du géomètre ont révélé la nécessité de procéder à quelques régularisations foncières.

Monsieur Claude KIRSCHER annonce que les riverains ont été invités à une réunion de présentation de ce projet le lundi 21 octobre en mairie.

Monsieur Philippe SCHOEN demande si le coût prévisionnel de ces travaux est connu. Monsieur Claude KIRSCHER répond que le chiffrage estimatif s'établit à environ 300 000 € HT, hors subventions (les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont actuellement éligibles à une aide financière de 40% de leur coût).

Monsieur Thierry ZIEGLER demande si le maître d'œuvre est déjà retenu. Monsieur Jean-Michel CLOG répond par l'affirmative en précisant qu'il s'agit du bureau d'études AGE de MULHOUSE.

### **Travaux d'aménagement rue des Vergers et réfection de voiries**

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce que la reprise du chantier rue des Vergers est effective. L'entreprise était dans l'attente de la réception des bordures en granit. La société EIFFAGE, titulaire de ce marché, procédera également à une réfection des enrobés sur une portion de la rue de l'Eglise. Quant à la voie d'accès au camping qui est en mauvais état (nids-de-poule), il sera procédé à sa remise en état au printemps 2020 par une technique de gravillonnage, lorsque les centrales seront de nouveau en fonction.

Monsieur Jean-Michel CLOG fait également part du projet de procéder à la mise en place d'un revêtement en enrobés sur les îlots séparateurs présents sur la RD26, à proximité immédiate du giratoire du Pont d'Aspach au droit de la gendarmerie. Actuellement, le service technique de la commune réalise leur entretien dans ce secteur où la circulation est importante et potentiellement dangereuse pour les agents. Le Département étant propriétaire de ces infrastructures, une demande leur a été adressée préalablement à toute intervention sous maîtrise d'ouvrage communale. Enfin et lors de l'aménagement de la rue de la Poste en 2020, il est prévu de procéder à une réfection des enrobés sur une portion de la rue de la Gare, du monument aux morts jusqu'au rond-point.

Monsieur Philippe SCHOEN ajoute que concernant ce problème général de faïençage, il conviendrait de faire procéder à du colmatage dans plusieurs autres endroits du village. Il précise qu'il existe des techniques de « point-à-temps » pour réparer la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations. Il demande par ailleurs s'il ne serait pas possible de profiter de l'opération prévue de rabotage et remise d'enrobés dans la rue de la Gare pour y enfouir les réseaux. Monsieur Claude KIRSCHER répond que l'enveloppe budgétaire prévue serait alors largement dépassée.

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

Monsieur Claude KIRSCHER annonce que la commission communale de l'urbanisme s'est réunie le jeudi 10 octobre pour travailler sur les orientations d'aménagement et de programmation dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Cette réunion a été provoquée rapidement du fait du calendrier nouvellement établi par la communauté de communes pour l'arrêt de ce document d'urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et son approbation en automne de la même année. Plus précisément, tous les ateliers dans les différentes communes devront être clos le 20 octobre prochain, le règlement devra être finalisé pour le 23 octobre et la concertation avec les personnes publiques associées s'en suivra. Les réunions publiques se tiendront du 17 au 19 décembre 2019.

Monsieur Philippe SCHOEN ajoute que si le PLUi ne plaira pas à tout le monde et que du contentieux n'est pas à exclure, des règles spécifiques ont tout de même été instaurées par la réalisation d'un règlement par secteur, ce qui est plutôt positif.

Monsieur Marc BOHRER précise que certes, la commune peut avoir des insatisfactions sur ce document, notamment dans la non-prise en compte des observations émises par la commission de l'urbanisme sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, mais que ce sont tout de même les élus locaux qui ont retravaillé la carte de zonage, et non pas un bureau d'études qui n'avait pas la même connaissance du terrain et des enjeux. Les élus ont bien entendu été confrontés malgré tout dans leurs choix aux mêmes contraintes réglementaires étatiques qui imposent de réduire les surfaces potentiellement urbanisables et de favoriser la densification.

### **Agrès pour adultes**

Madame Isabelle ANASTASI annonce qu'une réflexion a été menée pour la mise en place d'agrès connectés pour adultes. Il est prévu de procéder à ces installations en deux phases : la première cet automne et la seconde au printemps 2020. Le coût pour chacune de ces phases est de moins de 20 000 € HT.

### **Eclairage du terrain de football n°2**

Madame Isabelle ANASTASI rappelle que lors du conseil municipal du 22 juillet 2019, le projet de remplacement des projecteurs du terrain de football par des projecteurs LED avait été évoqué. Il restait à vérifier les exigences réglementaires de la Fédération française de football en la matière et qu'une économie significative de consommations d'énergie puisse être réalisée. Une étude complète et détaillée a été réalisée à ce sujet à titre gracieux par une entreprise. Elle conclut à l'inutilité de procéder à ce remplacement des projecteurs existants par un système à LED qui ne générerait aucune économie sur les consommations et serait de surcroît particulièrement coûteux, avec des adaptations techniques importantes nécessaires. Les lampes sodium à haute pression en place sont toujours ce qui se fait de mieux sur le marché. Par conséquent, il a été décidé de procéder au remplacement des 12 lampes cassées ou vieillissantes de ce terrain par le même matériel pour un coût total de 5 780 € HT.

### **Banque alimentaire**

Madame Claude CAPON annonce que la collecte pour la banque alimentaire aura lieu les vendredi 29 et samedi 30 novembre 2019 dans l'enceinte de l'HYPÉR U. Les conseillers municipaux seront sollicités à ce titre.

### **Le « Jour de la nuit »**

Madame Régine GIRARDI, Messieurs Claude KIRSCHER et Thierry ZIEGLER dressent le bilan de la manifestation du « Jour de la nuit », organisée conjointement avec l'association Récréation, le samedi 12 octobre 2019. Ils font état d'une réussite, avec la participation d'une centaine de personnes.

## **90<sup>ème</sup> anniversaire de la reconstruction de l'église**

Messieurs Claude KIRSCHER et Marc BOHRER annoncent que la célébration du 90<sup>ème</sup> anniversaire de la reconstruction de l'église a été une réussite. 167 personnes sont montées jusqu'aux cloches lors des visites organisées par la municipalité en septembre. Les 5 classes de l'école élémentaire ont également pu visiter l'église. L'opération est à renouveler.

## **Lotissement « Booquartier »**

Monsieur Philippe SCHOEN demande si les riverains inquiets par le projet d'aménagement d'un lotissement rue du Capitaine Ignace Haas ont pu exprimer leurs craintes. Monsieur Jean-Michel CLOG répond qu'une rencontre a été organisée à ce sujet par Madame le Maire en mairie avec les riverains, le propriétaire du terrain concerné et les promoteurs. Les riverains avaient déjà été reçus une première fois en mairie. L'inquiétude majeure réside dans l'augmentation du flux de circulation dans la rue du Capitaine Ignace Haas. Madame le Maire s'était rapprochée du Directeur des routes du Département qui lui avait confirmé qu'il était possible d'envisager techniquement un éventuel accès au lotissement depuis la RD26 ou une éventuelle sortie de ce lotissement sur cette même route départementale. La mise en œuvre de cette solution qui aurait délesté la rue du Capitaine Ignace Haas aurait nécessité de conserver une voie privée dans le lotissement, accessible uniquement aux riverains de ce quartier. La gestion d'une voie privée présente des contraintes significatives quant aux interventions techniques sur les réseaux, la collecte des déchets, le déneigement (...). Par ailleurs, le propriétaire du terrain concerné et les promoteurs se sont prononcés défavorablement à cette solution. Il a été convenu que les riverains déposent en mairie prochainement des propositions d'amélioration de la circulation dans le secteur.

## **Eclairage passage piétons giratoire du Pont-d'Aspach**

Monsieur Didier GAUTHERAT rappelle que le passage pour piétons permettant de relier l'aire de covoiturage du Pont-d'Aspach à la route de Schweighouse (ex RN83) n'est toujours pas éclairé. Monsieur Claude KIRSCHER répond qu'une demande de mise en place d'un éclairage adapté a été adressée à maintes reprises au Département.

## **Elections municipales 2020**

Monsieur Philippe SCHOEN demande dans le cadre de l'ouverture de la campagne pour les élections municipales de 2020, si des salles peuvent être mises à dispositions des candidats. Monsieur Claude KIRSCHER répond que cette mise à disposition de salles est possible, sous-entendu qu'il n'y ait pas d'interférences avec les créneaux déjà affectés.

La séance est levée à 21H53

A Burnhaupt-le-Haut, le 15 octobre 2019

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Claude KIRSCHER